

Cueillir les champignons... ne leur nuit pas

Bernard CROZES

« Cueillir les champignons ne leur nuit pas » : c'est par ce titre d'un communiqué de presse de l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) du 14 septembre 2005 publié dans le dernier bulletin suisse de mycologie (5/2005) que mon regard a été attiré car cette formulation va à l'encontre des idées véhiculées par la plupart des revues mycologiques françaises. La tendance est à la limitation des cueillettes, soit par les conseils prodigués par les sociétés mycologiques aux visiteurs de leurs expositions, soit par la voie plus stricte des limitations de cueillettes règlementées par les préfets.

A cet égard, nous renvoyons le lecteur au dossier que Michel Richard avait publié en 2000 dans le bulletin SMHR n° 17 : « La cueillette des champignons : réglementation et conseils » où figurent « les principaux textes de la législation française et les réglementations particulières pouvant exister dans le Haut-Rhin, dans les départements limitrophes du Bas-Rhin, du Territoire de Belfort, des Vosges, et dans les proches régions frontalières d'Allemagne et de Suisse ». Il n'y a pas d'arrêté préfectoral pour le 68 mais des restrictions au cas pas cas dans les différentes réserves naturelles alors que la limite est fixée à 3 kg par jour et par personne dans le 90 avec une tolérance portée à 5 kg pour l'espèce cèpe ou bolet... ce qui explique l'afflux de véhicules immatriculés dans le 90 du côté (alsacien) des bois de la Belle Escale.

Revenons en Suisse avec ce communiqué de presse dont nous citons quelques extraits :

« ...Une étude à long terme de l'Institut de recherche sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) montre désormais que la cueillette n'influe ni sur le nombre de champignons ni sur la diversité des espèces. Les interdictions de cueillette n'ont donc aucun effet direct. Si l'on tient à protéger les champignons, d'autres mesures sont nécessaires, par exemple la réduction des dépôts azotés...

...bien que les chercheurs aient systématiquement cueilli tous les champignons sur les placettes d'essai, leur nombre sur les surfaces récoltées est, pendant les 30 années qu'a duré la recherche, resté identique à celui des surfaces comparables non récoltées. Aucune différence n'est non plus apparue en ce qui concerne la diversité des espèces...

... En revanche... sur les surfaces piétinées, l'on a dénombré un quart de fructifications en moins que sur les surfaces non récoltées. Cet effet n'a toutefois été visible qu'à court terme : dès que le piétinement cesse, les champignons repoussent en aussi grand nombre qu'auparavant...

... les résultats des recherches vont sans aucun doute raviver la discussion sur les mesures pour la protection des champignons... »

En effet dans le même bulletin suisse de mycologie il y a un communiqué de presse de l'Union suisse des sociétés de mycologie (du 12/09/2005) qui formule les "exigences" suivantes :

- « - il convient d'annuler aussi bien les ordonnances sur les jours (de cueillette) interdits que les restrictions de quantité pour la récolte des champignons dans tous les cantons et toutes les communes.
- la protection des espèces rares et des champignons remarquables doit être poursuivie à l'avenir et même renforcée.
- dans les zones naturelles protégées et choisies spécialement, l'interdiction de récolte de champignons doit être exigée au même titre que pour les plantes
- en même temps, à la rigueur, une harmonisation des mesures de protection doit être menée désormais sur le plan fédéral. »

Rappelons qu'en Suisse, si 6 cantons n'ont pas de restriction particulière les 17 autres ont des limitations de cueillettes variant en général de 1 à 2 kilos par personne et par jour avec souvent des jours d'interdiction de cueillette. Le canton de Fribourg par exemple interdit le ramassage des champignons du 1^{er} au 7 de chaque mois ainsi que ainsi que le ramassage entre 20 h et 7 h. Les cueillettes y sont strictement interdites dans les réserves mycologiques.

C'est pourtant dans 2 de ces réserves de la région de Fribourg (La Chaneaz et Moosboden) que se sont déroulées depuis 1975 les expérimentations évoquées plus haut.

Un membre du Comité de l'Union suisse, que nous avons interrogé mais dont nous taïrons le nom, nous a confirmé que « le WSL compte parmi ses membres les plus influents des mycologues de renom, des scientifiques dont nous admirons les travaux fondés et les conclusions pondérées » et que le Comité de l'Union suisse assume son communiqué de presse en toute connaissance de cause et attend les réactions avec sérénité.

